

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Installation de mobilier	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21C50-140004/A	Date 2014-06-11
Client Reference No. - N° de référence du client 21C50-140004	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-130-6242	
File No. - N° de dossier CAL-4-37013 (130)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-22	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gong, Jenny	Buyer Id - Id de l'acheteur cal130
Telephone No. - N° de téléphone (403) 292-5768 ()	FAX No. - N° de FAX (403) 292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA CORCAN RQH PRAIRIES 3427 FAITHFULL AVENUE SASKATOON SASKATCHEWAN, S7K 8H6 CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C50-140004/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-4-37013

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1130

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21C50-140004

Documents français de sollicitation #210c50-140004/A sont fixés en pdf en 36 pages.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE L'INSTALLATION DE MEUBLES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Énoncé des travaux
2. Compte rendu
3. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Ancien fonctionnaire
4. Demandes de renseignements en période de soumission
5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
7. Paiement
8. Instructions relatives à la facturation
9. Attestations
10. Lois applicables
11. Ordre de priorité des documents
12. Clauses du Guide des CUA
13. Assurance – exigences particulières

Liste des annexes

- | | |
|----------|--|
| Annexe A | Énoncé des travaux |
| Annexe B | Base De Paiement; |
| Annexe C | Assurance – exigences particulières; |
| Annexe D | Demande de paiement progressif (PWGSC-TPSGC 1111); |

TITRE L'INSTALLATION DE MEUBLES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

3. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)(<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-03-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par Courriel à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être

fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (une copie papier)
- Section II : Soumission financière (une copie papier)
- Section III : Attestations (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères obligatoires ci-après seront évalués selon une simple cote réussite ou échec. Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée irrecevable.

Les soumissionnaires ont intérêt à traiter de chaque critère de façon suffisamment approfondie pour permettre une analyse et une évaluation complètes par l'équipe d'évaluation. Une proposition qui ne

traite pas adéquatement des critères obligatoires peut être exclue d'un examen plus poussé. La proposition technique devrait traiter de chacun des critères dans l'ordre où ils sont présentés.

Les soumissionnaires doivent savoir qu'une simple énumération de l'expérience, non accompagnée de données à l'appui qui décrivent les responsabilités, les fonctions et la pertinence par rapport aux critères, ne sera pas jugée comme la preuve de cette expérience aux fins de la présente évaluation.

01. Expérience du soumissionnaire :

Le soumissionnaire doit avoir au moins deux (2) années d'expérience, acquise au cours des cinq (5) dernières années, de l'installation de mobilier de postes de travail à la satisfaction du client.

Le soumissionnaire doit fournir une description détaillée de l'expérience de son entreprise, notamment les types et les marques de produits et de systèmes installés, tous les certificats d'installation de systèmes mobiliers qu'il détient, ses connaissances relatives aux produits de CORCAN, son expérience de l'installation de produits de CORCAN et toute autre expérience, compétence et capacité pertinente.

1.2 Évaluation financière

Le prix total de l'offre sera le prix de lot ferme comme indiqué dans l'annexe "B" - Base de paiement.

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2013-04-25) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/ach-fra.jsp) (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/ach-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://www.achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010C (2014-03-01), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu' à l'Octobre 31, 2014 inclusivement

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Jenny Gong
Spécialiste en approvisionnement
Approvisionnement, Région de l'Ouest
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
635-8e avenue SO, Pièce 1650
Calgary (Alberta) T2P 3M3

Téléphone: 403-292-5768
Télécopieur: 403-292-5786
Courriel: jenny.gong@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (TBD)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7. Paiement

7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.3 Paiements d'étape

7.2.1 Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat, jusqu'à concurrence de 90 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :

- a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b. la somme de tous les paiements d'étape effectués par le Canada ne dépasse pas 90 p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu du contrat;
- c. toutes les attestations demandées sur le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#) ont été signées par les représentants autorisés;
- d. tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

7.2.2. Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque tous les travaux exigés au contrat auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée

7.3 Calendrier des étapes

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit :

Numéro de l'étape	Description ou « Livrable »	Montant ferme	Date d'échéance ou « Date de livraison »
1	Installation de la troisième (3) sol est en concurrence conformément à l'annexe A	33% de la valeur totale du contrat avec retenue de 10%	à déterminer lors de l'attribution du contrat
2	Installation de la deuxième (2) de-chaussée est en concurrence conformément à l'annexe A	33% de la valeur totale du contrat avec retenue de 10%	à déterminer lors de l'attribution du contrat
3	Installation de la première (1)-de-chaussée est en concurrence conformément à l'annexe A	34% de la valeur totale du contrat avec retenue de 10%	à déterminer lors de l'attribution du contrat

7.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

8. Instructions relatives à la facturation

8.1 L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), Demande de paiement progressif.

Chaque demande doit présenter:

- a. toute l'information exigée sur le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#);
- b. toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
- c. une liste de toutes les dépenses;
- e. la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.

8.2 Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxes applicables à payer car celles-ci ont été réclamées et sont payables sous les demandes de paiement progressif précédentes.

8.3 L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), et les envoyer au *chargé de projet* identifié sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour fin d'attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux.

Le *chargé de projet* fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande à l'autorité contractante pour attestation et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.

8.4 L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2014-03-01), Conditions générales - services (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) Annexe B, Base De Paiement;
- e) Annexe C, Exigences en matière d'assurance;
- f) Annexe D, Demande de paiement progressif (PWGSC-TPSGC 1111);
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

12. Clauses du Guide des CCUA

A9039C (2008-05-12), Récupération
A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement
D5328C (2007-11-30), Inspection et acceptation

13. Assurance – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C .
L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Titre : Installation de produits de CORCAN (meubles et postes de travail eSpace)

2. Objectif

Fournir des services d'installation pour les postes de travail eSpace et les meubles de CORCAN sur trois étages à l'endroit suivant :

Service correctionnel du Canada, Administration régionale, 3427, avenue Faithfull, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 8H6

On demande à l'entrepreneur de fournir des services d'installation pour les postes de travail eSpace et les meubles de CORCAN dans le cadre du projet susmentionné; les travaux doivent débuter dès l'attribution du contrat et prendre fin au plus tard le 31 octobre 2014.

L'entrepreneur doit fournir un nombre d'employés suffisant pour terminer en grande partie l'installation des postes de travail eSpace et des meubles de CORCAN d'ici le 19 septembre 2014 et pour achever les travaux liés aux rappels et à la correction des lacunes d'ici le 31 octobre 2014. Le nombre d'employés peut augmenter ou diminuer temporairement en fonction de la charge de travail et de la disponibilité des produits.

3. Contexte

CORCAN est un programme du Service correctionnel du Canada (SCC). L'objectif de CORCAN est d'encourager la réinsertion sociale des délinquants par l'amélioration de leur employabilité.

Dans le cadre du programme CORCAN, des délinquants sont engagés pour un travail productif dans diverses entreprises de fabrication, de services, de textiles et de construction. L'un des objectifs principaux de CORCAN est de permettre aux travailleurs délinquants de développer des habitudes de travail positives et de leur donner l'occasion d'acquérir des compétences en demande sur le marché du travail.

La mission de CORCAN est d'aider à la réinsertion sûre des délinquants dans la société canadienne en offrant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les pénitenciers fédéraux et aux délinquants mis en liberté sous condition.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web du SCC à : http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/corcan/home_f.shtml.

4. Renseignements sur l'installation des meubles

Les listes des meubles, les directives et les manuels d'installation, les dessins et le rapport d'installation se trouvent à l'appendice 1, ci-joint.

Les meubles à installer comprennent ce qui suit :

- 1) Cloisons et surfaces de travail eSpace;
- 2) Kiosques de rangement de série XXI;
- 3) Chaises Breeze;
- 4) Bureaux à réglage mécanique Genesis;
- 5) Étagères modulaires en acier.

5. Calendrier d'installation

- 1) Les travaux d'installation au troisième étage débuteront le plus tôt possible après la date d'attribution du contrat.
- 2) Les travaux d'installation au deuxième étage débuteront le 11 août ou peu de temps après.
- 3) Les travaux d'installation au rez-de-chaussée débuteront le 27 août ou peu de temps après.
- 4) Il faudra compter environ deux semaines pour les travaux d'installation à chaque étage; la grande partie des travaux d'installation aux trois étages doit être terminée d'ici le 19 septembre 2014.
- 5) Tous les travaux liés aux rappels et à la correction des lacunes doivent être terminés d'ici le 31 octobre 2014.

6. Déplacement

Les frais de déplacement seront à la charge de l'entrepreneur.

7. Contrainte

L'entrepreneur doit :

- 1) Se conformer à toutes les règles et normes de sécurité et aux codes du travail en vigueur dans la province ou le territoire où le travail doit être exécuté. Toutes les personnes exécutant des travaux doivent être couvertes par les dispositions législatives pertinentes en matière d'indemnisation des accidents du travail accordées aux employés blessés.
- 2) À la demande de l'entrepreneur du bâtiment, l'entrepreneur chargé de l'installation doit afficher un plan de sécurité sur les lieux et en remettre une copie au chargé de projet. L'entrepreneur doit s'assurer que ses employés ont suivi une formation sur l'utilisation de l'équipement de sécurité et sur les procédures de sécurité.
- 3) Veiller à ce que tous les employés soient en mesure de lire et d'interpréter les dessins d'installation et d'effectuer les travaux conformément aux détails figurant sur les dessins et dans les manuels d'installation.
- 4) Le représentant de l'entrepreneur doit pouvoir être joint au téléphone pendant les heures normales de travail. Les heures normales de travail seront établies au titre d'une entente avec l'entrepreneur du bâtiment.

8. Tâches et livrables requis pour l'installation des postes de travail eSpace et des autres meubles

L'entrepreneur doit :

- 1) Être en mesure d'effectuer les travaux d'installation, peu importe les autres engagements qu'il a pris. Les dates d'installation ont été établies par le client du projet et doivent être respectées.
- 2) Affecter un superviseur de l'installation au lieu de travail pour la durée des travaux afin de superviser les employés chargés de l'installation, de leur fournir des directives et d'inspecter leur travail, à la demande du chargé de projet.
- 3) Fournir un seul point de contact au chargé de projet; de préférence, cette personne sera le superviseur sur place.
- 4) À la demande du chargé de projet, assister aux réunions de planification et de coordination avec les représentants de CORCAN, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et des secteurs de la construction, de la conception et des métiers afin donner une estimation de la durée de l'installation, de participer à la planification du projet, de réagir à toute modification conceptuelle, de proposer des solutions aux problèmes de coordination ou aux

conflits entre les différents corps de métier, etc. Ces réunions sont nécessaires pour les grands projets (installations sur des étages multiples) et, dans le cadre du présent projet, il pourrait être nécessaire d'assister à une ou plusieurs réunions chaque semaine. Élaborer des plans d'urgence, proposer des solutions de rechange et revoir les plans d'installations sur court préavis afin de tenir compte des changements aux calendriers de construction ou de déménagement de manière à minimiser les retards au calendrier d'installation.

- 5) Prendre les mesures nécessaires lorsque des changements imprévus sont apportés au plan de configuration ou au calendrier pendant l'installation. Coordonner et effectuer le transport des produits de CORCAN de l'entrepôt temporaire du SCC à Saskatoon jusqu'aux locaux du client. L'entrepreneur doit ajuster et réparer la quincaillerie afin d'assurer le bon fonctionnement des portes, des tiroirs, des étagères, des serrures, de l'éclairage, etc.
- 6) Participer à l'inspection générale avec le représentant de CORCAN et le client après l'installation, apporter tout changement nécessaire et régler rapidement les défauts.
- 7) Fournir la main-d'œuvre, les outils et le matériel nécessaires au transport de tous les produits de CORCAN de l'entrepôt du SCC jusqu'au lieu de l'installation au 3427, avenue Faithfull.
- 8) Veiller à ce que les produits soient manipulés et protégés de manière appropriée et assurer l'entière responsabilité des pertes ou des dommages pendant le transport jusqu'à destination et pendant l'installation.
- 9) Débarrer les produits eSpace et les meubles de CORCAN et les répartir dans l'immeuble de SCC. Un conteneur maritime sera mis à la disposition de l'entrepreneur chargé de l'installation à des fins d'entreposage et d'organisation.
- 10) Recycler le carton et tous les autres matériaux d'emballage pouvant être recyclés. Éliminer tous les matériaux non recyclables. L'entrepreneur chargé de l'installation est responsable de tous les arrangements, conteneurs et coûts liés à l'élimination des déchets.
- 11) Empiler les palettes vides sur place selon les directives de l'entrepreneur du bâtiment en attendant qu'elles soient ramassées par le personnel de CORCAN.
- 12) Fournir la main-d'œuvre, les outils et le matériel nécessaires pour l'assemblage des postes de travail eSpace de CORCAN conformément aux manuels, aux spécifications et aux dessins d'installation d'eSpace.
- 13) Fournir la main-d'œuvre, les outils et le matériel nécessaires pour l'assemblage des autres meubles conformément aux exigences, aux spécifications et aux dessins de SCC et de CORCAN.
- 14) Veiller à ce que les employés qui travaillent sur le lieu de l'installation portent des insignes indiquant leur nom et les coordonnées de l'entreprise et possèdent l'équipement de protection individuel approprié.
- 15) Communiquer avec le chargé de projet tous les jours pour faire le point sur les progrès réalisés, lui remettre des renseignements détaillés écrits sur les produits ou les éléments manquants ou endommagés et l'informer de tout problème qui a ou pourrait avoir une incidence sur le projet.
- 16) Remettre des rapports d'étape écrits au chargé de projet, lesquels doivent notamment indiquer les problèmes et les préoccupations sur le lieu de l'installation.
- 17) Remettre un rapport écrit au chargé de projet à la fin des travaux.

- 18) Les produits doivent être installés sur trois étages de l'immeuble de SCC situé au 3427, avenue Faithfull. L'accès aux ascenseurs doit être planifié et coordonné avec l'entrepreneur du bâtiment. On accède à l'immeuble par des portes doubles au rez-de-chaussée à l'arrière l'immeuble. Il n'y a pas de quai de chargement.
- 19) Le projet d'installation exige un « service avec des gants blancs ». On entend par cela, « un service qui est assuré par des professionnels d'une façon professionnelle et qui se démarque par une attention et des soins spéciaux et une attention méticuleuse aux détails et qui comprend : la réparation de tout dommage mineur ou d'imperfections mineures du produit qui peut se faire efficacement sur place, le retrait et l'élimination de tout matériel et débris d'emballage, un nettoyage au chiffon de toutes les surfaces du produit afin d'assurer l'élimination de toute poussière, de toute saleté, de toute empreinte digitale, etc., à la conclusion du projet ».

9. Exigences relatives au personnel

L'entrepreneur doit disposer d'un nombre suffisant d'employés pour réaliser les travaux d'installation pendant la période visée par le contrat.

10. Services de transport des produits

L'entrepreneur doit :

- 1) Ramasser et charger tous les produits de CORCAN qui se trouvent dans un entrepôt à Saskatoon;
- 2) Transporter à l'aide de véhicules qu'ils possèdent/exploitent tous les produits de CORCAN de l'entrepôt jusqu'à l'immeuble de l'Administration régionale situé au 3427, avenue Faithfull;
- 3) Décharger tous les produits de CORCAN et les apporter à leur emplacement définitif dans l'immeuble de l'Administration centrale.

11. Appendice 1 — Voici la liste des pièces jointes :

- 1) Listes des meubles — rez-de-chaussée..... 6 pages
- 2) Listes des meubles — 2e étage 4 pages
- 3) Listes des meubles — 3e étage 4 pages
- 4) Dessin — assemblage MetaFlex 1 page
- 5) Dessin — 1401-28-1-1-R5 7 pages
- 6) Dessin — 1401-28-2-1-R2 1 page
- 7) Dessin — 1401-28-2-1-R3 7 pages
- 8) Dessin — 1401-28-3-1-R3 10 pages
- 9) Dessin — GA-17672-E..... 1 page
- 10) Dessin — MD-18141-E..... 1 pages
- 11) Rapport d'installation de CORCAN..... 2 pages
- 12) Directives d'installation des accessoires électriques eSpace..... 7 pages
- 13) Manuel d'installation eSpace..... 23 pages
- 14) Directives d'assemblage des bureaux à réglage mécanique Genesis 4 pages

ANNEXE «B »

BASE DE PAIEMENT

Les taxes applicables s'ajoutent aux prix indiqués.

Les taxes applicables, le cas échéant, seront indiquées en tant qu'éléments distincts sur la facture.

Prix tout compris FAB destination pour la fourniture de l'ensemble, sans s'y limiter, de la main-d'œuvre, des outils, du matériel, du déplacement, du transport et de la supervision nécessaires pour exécuter les travaux décrits à l'Annexe A — Énoncé des travaux :

Prix de lot ferme : _____ \$, TPS en sus.

ANNEXE «C »

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. Assurance de responsabilité civile commerciale

- 1.1.** L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 1.2.** La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
- a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

2. Assurance responsabilité civile automobile

- 2.1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
- 2.2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
 - c. Garantie non-assurance des tiers;
 - d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

3. Assurance tous risques relative aux transports

- 3.1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance tous risques relative à tous les transports applicables pour protéger les biens de l'État dont il a la charge, la garde ou le contrôle et dont le montant ne doit pas être inférieur à 20,000.00 \$ par envoi. La base d'évaluation des biens de l'État est la suivante : coût de remplacement (nouveau).
- 3.2. Demandes d'indemnité : L'entrepreneur doit aviser promptement le Canada de toute perte ou dommage à ses biens et doit superviser, investiguer et documenter les pertes ou dommages afin que les demandes d'indemnité soient correctement établies et payées.
- 3.3. La police d'assurance tous risques relative aux transports doit comprendre les éléments suivants:
 - a. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - b. Bénéficiaire : Le Canada, selon ses intérêts et ses directives.
 - c. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par NEB et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou dommage aux biens, peu en importe la cause.

ANNEXE « D »

Demande de paiement progressif
(PWGSC-TPSGC 1111)

Voir le fichier pdf ci-joint en 2 pages



Claim for Progress Payment Demande de paiement progressif

If necessary, use form PWGSC-TPSGC 1112 to record detail costs
Si nécessaire, utiliser le formulaire PWGSC-TPSGC 1112 pour inscrire les coûts détaillés

Contractor's Name and Address Nom et adresse de l'entrepreneur	Claim No. N° de la demande	Date YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ	Contract Price - Prix contractuel
	File No. - N° du dossier		Contract Serial No. N° de série du contrat
Contractor's Procurement Business Number (PBN) Numéro d'entreprise-appvisionnement (NEA) de l'entrepreneur		Financial Code(s) - Code(s) financier(s)	

Contractor's Report of Work Progress (if needed, use additional sheets)
Compte rendu de l'avancement des travaux par l'entrepreneur (si nécessaire, utiliser des feuilles supplémentaires)

Period of work covered by the claim Période des travaux visée par la demande ▶	Current Claim Demande courante		Previous Claims Demandes précédentes		Total to Date Total à date (A + B)
	(A)	Tax Rate Taux de taxe	(B)	Tax Rate Taux de taxe	
Description: (Expenditures must be claimed in accordance with the basis and/or method of payment of the contract) Description : (Les dépenses doivent être réclamées conformément à la base de paiement et (ou) à la méthode de paiement du contrat).					
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
Contractor's GST No. N° de TPS de l'entrepreneur	Subtotal Sous-total				
Contractor's QST No. No. de TVQ de l'entrepreneur	Applicable taxes Taxes applicables				
Total					
Less holdbacks on expenditures only (Applicable taxes excluded) Moins les retenues sur les dépenses uniquement (Taxes applicables en sus)					

Total Amount of Claim (including applicable taxes)
Montant total de la demande (incluant les taxes applicables)

Percentage of the work completed Pourcentage des travaux achevés	%	Current Claim Demande courante	▶	Amount due Montant dû
---	---	-----------------------------------	---	--------------------------

Claim No.
N° de la demande

Contract Serial No.
N° de série du contrat

CERTIFICATE OF CONTRACTOR

I certify that:

- All authorizations required under the contract have been obtained. The claim is consistent with the progress of the work and is in accordance with the contract.
- Indirect costs have been paid for or accrued in the accounts.
- Direct materials and the subcontracted work have been received, accepted and either paid for or accrued in the accounts following receipt of invoice from supplier/subcontractor, and have been or will be used exclusively for the purpose of the contract.
- All direct labour costs have been paid for or accrued in the accounts and all such costs were incurred exclusively for the purpose of the contract;
- All other direct costs have been paid for or accrued in the accounts following receipt of applicable invoice or expense voucher and all such costs were incurred exclusively for the purpose of the contract; and
- No liens, encumbrances, charges or other claims exist against the work except those which may arise by operation of law such as a lien in the nature of an unpaid contractor's lien and in respect of which a progress payment and/or advance payment has been or will be made by Canada.

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR

J'atteste que :

- Toutes les autorisations exigées en vertu du contrat ont été obtenues. La demande correspond à l'avancement des travaux et est conforme au contrat.
- Les coûts indirects ont été réglés ou portés aux livres.
- Les matières directes et les travaux de sous-traitance ont été reçus, et le tout a été accepté et payé, ou encore porté aux livres après réception de factures envoyées par le fournisseur ou le sous-traitant; ces matières et ces travaux ont été ou seront utilisés exclusivement aux fins du contrat.
- Tous les coûts de la main-d'oeuvre directe ont été réglés ou portés aux livres et tous ces coûts ont été engagés exclusivement aux fins du contrat.
- Tous les autres coûts indirects ont été réglés ou portés aux livres après réception des factures ou pièces justificatives pertinentes et tous ces coûts ont été engagés exclusivement aux fins du contrat.
- Il n'existe aucun privilège ni demande ou imputation à l'égard de ces travaux sauf ceux qui pourraient survenir par effet de la loi, notamment le privilège d'un entrepreneur non payé à l'égard duquel un paiement progressif et/ou un paiement anticipé a été ou sera effectué par le Canada.

Contractor 's Signature - Signature de l'entrepreneur

Title - Titre

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

Check the box if the claim is being made with respect to advance payment provisions included in the basis of payment of the contract.

Cocher la case si la demande est faite en rapport avec les dispositions relatives aux paiements anticipés qui se trouvent dans la base de paiement du contrat.

This claim, or a portion of this claim, is for an advance payment.

Cette demande, ou une partie de cette demande, est pour un paiement anticipé.

I certify that:

- The funds received will be used solely for the purpose of the contract and attached is a complete description of the purpose to which the advance payment will be applied.
- The amount of the payment is established in accordance with the conditions of the contract.
- The contractor is not in default of its obligations under the contract.
- The payment is related to an identifiable part of the contractual work.

J'atteste que :

- Les fonds reçus ne serviront uniquement qu'aux fins du contrat; ci-joint est une description complète des fins auxquelles le paiement anticipé sera utilisé.
- Le montant du paiement est établi conformément aux conditions du contrat.
- L'entrepreneur n'a pas manqué à ses obligations en vertu du contrat.
- Le paiement porte sur une partie identifiable des travaux précisés dans le contrat.

Contractor 's Signature - Signature de l'entrepreneur

Title - Titre

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

CERTIFICATES OF DEPARTMENTAL REPRESENTATIVES

Scientific/Project/Inspection Authority: I certify that the work meets the quality standards required under the contract, and its progress is in accordance with the conditions of the contract.

Inspection Authority (all other contracts): I certify that the quality of the work performed is in accordance with the standards required under the contract.

ATTESTATIONS DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE

Autorité scientifique ou responsable du projet / de l'inspection : J'atteste que les travaux sont conformes aux normes de qualité exigées en vertu du contrat et que leur avancement est conforme aux conditions du contrat.

Responsable de l'inspection (tous les autres contrats) : J'atteste que la qualité des travaux exécutés est conforme aux normes exigées en vertu du contrat.

Signature of Scientific / Project / Inspection Authority
Signature de l'autorité scientifique ou responsable du projet / de l'inspection

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

PWGSC Contracting Authority: I certify that, to the best of my knowledge, the claim is consistent with the progress of the work and is in accordance with the contract. This claim, however, may be subject to further verification and any necessary adjustment before final settlement.

Autorité contractante de TPSGC : J'atteste, au meilleur de ma connaissance, que la demande correspond à l'avancement des travaux et est conforme au contrat. Toutefois, cette demande pourrait faire l'objet d'une autre vérification et de tout rajustement nécessaire avant le règlement final.

Contracting Authority Signature de l'autorité contractante

Title - Titre

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

Client's Authorized Signing Officer - (must sign the interim claim): I certify that the claim is in accordance with the contract.

Signataire autorisé du client - (doit signer la demande provisoire) : J'atteste que la demande est conforme au contrat.

Client Signature du client

Title - Titre

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

Client's Authorized Signing Officer - (must sign the final claim): I certify that all goods have been received and all services have been rendered, that the work has been properly performed and that the claim is in accordance with the contract.

Signataire autorisé du client - (doit signer la demande finale) : J'atteste que tous les biens ont été reçus, que tous les services ont été rendus, que tous les travaux ont été exécutés convenablement, et que la demande est conforme au contrat.

Client Signature du client

Title - Titre

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

APPENDICE 1 — DES PIÈCES JOINTES

Appendice 1 — Voici la liste des pièces jointes :

1) Listes des meubles — rez-de-chaussée.....	6 pages
2) Listes des meubles — 2e étage	4 pages
3) Listes des meubles — 3e étage	4 pages
4) Dessin — assemblage MetaFlex	1 page
5) Dessin — 1401-28-1-1-R5	7 pages
6) Dessin — 1401-28-2-1-R2	1 page
7) Dessin — 1401-28-2-1-R3	7 pages
8) Dessin — 1401-28-3-1-R3	10 pages
9) Dessin — GA-17672-E.....	1 page
10) Dessin — MD-18141-E.....	1 pages
11) Rapport d'installation de CORCAN.....	2 pages
12) Directives d'installation des accessoires électriques eSpace.....	7 pages
13) Manuel d'installation eSpace.....	23 pages
14) Directives d'assemblage des bureaux à réglage mécanique Genesis	4 pages



*National Engineering and Technical Support Centre
Centre National d'Ingénierie et de Support Technique*

Sales Rep.:
Rep. Vente.:

Client: RHQ CONSOLIDATION 2014
(FLOOR # 1)

Quote Number: 1401-28

No de Cotation:

Reference: 1401-28-1-1-R5

Prepared by:

Préparé par:

Date: 27/03/2014

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
CUSTOM BE-PS-2467-NP-M	34	Full acoustic MDF panel without raceway, 24W x 67H Panneau MDF acoustique plien sans canal électrique 24L x 67H
K-GRST2472-E-S-B-NW-NM	1	Genesis, Rectangular, 24" x 72", Electric Adj. Height, Standard Switch, Left and Right Grommet, No Cable Tray, No Modesty Panel Genesis, Table Rectangulaire, 24 po. x 72 po., Hauteur Adjust. Électrique, Interrupteur Standard, Passe-fils à Gauche et à Droite, Sans Chemin de
A191-2449524-2D255C-9FLL	19	Kiosk Cabinet, 24" x 53" x 24", Hinged Door Bookshelf, Left Wardrobe Armoire-Kiosque, 24" x 53" x 24", Étagère avec Porte, Garde-robe à Gauche
A191-2449524-2D255C-9FLR	26	Kiosk Cabinet, 24" x 53" x 24", Hinged Door Bookshelf, Right Wardrobe Armoire-Kiosque, 24" x 53" x 24", Étagère avec Porte, Garde-robe à Droite
E-ERO-CAP	98	Beam cover receptacle cap Couvercle de prise pour traverse
E-ETF-NP-52	2	NO POWER top feed for 52" high panel Alimentation SANS ÉLECTRICITÉ pour panneau de 52" de haut
A142-05	12	Shelving, 15" x 77" Double upright Rayonnage, Montant double 15" x 77"
A143-02	12	Shelving, 34" Lateral brace Rayonnage, Renfort latéral 34"
A143-03	6	Shelving, 35" Lateral brace Rayonnage, Renfort latéral 35"
A144-02	18	Shelving, 15" x 36" Base shelf Rayonnage, Tablette de base 15" x 36"
A144-03	90	Shelving, Back plate for shelves Rayonnage, Plaque arrière pour tablettes

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
A144-05	180	Shelving, 15" Solid shelf end Rayonnage, Bout de tablette plien 15"
A144-11	90	Shelving, 15" x 36" Regular shelf Rayonnage, Tablette régulière 15" x 36"
A184-22-KT-MB	60	Breeze Mesh Back Chair Chaise Breeze à dossier en maille
E-BC-BLK-24	365	24" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 24" de large
E-BC-BLK-36	56	36" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 36" de large
E-BC-BLK-42	51	42" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 42" de large
E-BC-BLK-60	82	60" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 60" de large
E-BC-P8D-24	41	24" Wide beam cover, power and data Couvercle de traverse avec prise et data 24" de large
E-BC-P8D-42	17	42" Wide beam cover, power and data Couvercle de traverse avec prise et data 42" de large
E-BC-P8N-42	97	42" Wide beam cover, power without data Couvercle de traverse avec prise sans data 42" de large
E-CAP-2S	42	2 1/2" x 2 1/2" x 1/2" cap, square 2-way Capuchon en "L" carré 2 1/2" x 2 1/2" x 1/2".
E-CAP-2ST	10	2 1/2" x 2" x 1/2" cap, square 2-way transition Capuchon en "L" carré transition 2 1/2" x 2" x 1/2".
E-CAP-3	46	3" x 2" x 1/2" cap, 3-way Capuchon en "T" 3" x 2" x 1/2".
E-CAP-3T	1	3" x 2" x 1/2" cap, 3-way transition Capuchon en "T" transition 3" x 2" x 1/2".
E-CAP-4	7	3" x 3" x 1/2" cap, 4-way Capuchon en "X", 3" x 3" x 1/2".

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
E-CAP-EP	183	2" x 7/8" x 1/2" cap, end panel Capuchon fin de panneau 2" x 7/8" x 1/2".
E-CAP-PP	153	2" x 1" x 1/2" cap, panel to panel Capuchon panneau à panneau 2" x 1" x 1/2".
E-CAP-PPT	75	2" x 1/2" x 1/2" cap, panel to panel transition Capuchon panneau à panneau transition 2" x 1/2" x 1/2".
E-CS-37	32	37" high un-upholstered square 2-way connector Connecteur en "L" carré sans tissu 37" de haut
E-CS-52	35	52" high un-upholstered square 2-way connector Connecteur en "L" carré sans tissu 52" de haut
E-CT-37	11	37" high un-upholstered 3-way connector Connecteur en "T" sans tissu 37" de haut
E-CT-52	37	52" high un-upholstered 3-way connector Connecteur en "T" sans tissu 52" de haut
E-CT-67	4	67" high un-upholstered 3-way connector Connecteur en "T" sans tissu 67" de haut
E-EJ-21	53	8-wire jumper 21" long Connecteur électrique 8-fils 21" de long
E-EJ-24	17	8-wire jumper 24" long Connecteur électrique 8-fils 24" de long
E-ERO-1	50	8-wire duplex receptacle, circuit 1 Prise électrique double à 8-fils, circuit 1
E-ERO-2	48	8-wire duplex receptacle, circuit 2 Prise électrique double à 8-fils, circuit 2
E-ERO-3	42	8-wire duplex receptacle, circuit 3 Prise électrique double à 8-fils, circuit 3
E-ERO-4	31	8-wire duplex receptacle, circuit 4 Prise électrique double à 8-fils, circuit 4
E-ETF-37	6	8-wire top feed for 37" high panel Alimentation 8-fils pour panneau de 37" de haut

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
E-ETF-52	19	8-wire top feed for 52" high panel Alimentation 8-fils pour panneau de 52" de haut
E-MHM-24	237	Horizontal metal molding 24" wide Moulure horizontale en métal 24" de large
E-MHM-36	28	Horizontal metal molding 36" wide Moulure horizontale en métal 36" de large
E-MHM-42	82	Horizontal metal molding 42" wide Moulure horizontale en métal 42" de large
E-MHM-60	41	Horizontal metal molding 60" wide Moulure horizontale en métal 60" de large
E-MVM-37	24	Vertical metal molding 37" high Moulure verticale en métal 37" de haut
E-MVM-52	136	Vertical metal molding 52" high Moulure verticale en métal 52" de haut
E-MVM-67	12	Vertical metal molding 67" high Moulure verticale en métal 67" de haut
E-MVT-15	11	Vertical metal transitional molding 15" high Moulure verticale de transition en métal 15" de haut
E-PM-2437-NP-F-2	22	Panel, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 24W x 37H Panneau, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 24L x 37H
E-PM-2437-P8-F-2	12	Panel, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 24W x 37H Panneau, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 24L x 37H
E-PM-2452-NP-FF-2	138	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 24W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 24L x 52H
E-PM-2452-P8-FF-2	31	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 24W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 24L x 52H
E-PM-3637-P8-F-2	2	Panel, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 36W x 37H Panneau, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 36L x 37H
E-PM-3652-NP-FF-2	26	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 36W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 36L x 52H

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
E-PM-4237-P8-F-2	40	Panel, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 42W x 37H Panneau, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 42L x 37H
E-PM-4252-P8-FF-2	42	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 42W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 42L x 52H
E-PM-6037-NP-F-2	5	Panel, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 60W x 37H Panneau, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 60L x 37H
E-PM-6037-P8-F-2	5	Panel, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 60W x 37H Panneau, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 60L x 37H
E-PM-6052-NP-FF-2	25	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 60W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 60L x 52H
E-PM-6052-P8-FF-2	6	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 60W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 60L x 52H
E-SBC	54	Panel corner reinforcement bar 6 1/2L x 6 1/2D Barre de renfort en coin pour panneau 6 1/2L x 6 1/2P
E-SBC-B	2	Panel corner reinforcement bar 6 1/2L x 6 1/2D For Beam Barre de renfort en coin pour panneau 6 1/2L x 6 1/2P Pour Traverse
E-SBS-14	133	14" reinforcement bar Barre de renfort 14"
E-SBS-14-B	21	14" reinforcement bar For Beam Barre de renfort 14" Pour Traverse
E-SBT	46	3-Way, Reinforcement Bar Barre de Renforcement, 3 directions
E-SCBD-24	57	Double cantilever bracket 24" Support cantilever double 24"
E-SCBS-24-L	57	Single cantilever bracket 24", left Support cantilever simple 24", gauche
E-SCBS-24-R	57	Single cantilever bracket 24", right Support cantilever simple 24", droit
E-WR-8424-LR	57	Rectangular worksurface, left and right grommet, 84W x 24D Surface rectangulaire, passe-fil à gauche et à droite, 84L x 24P

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
K-GRST2460-E-D-B-VV-NM	57	Genesis, Rectangular, 24" x 60", Electric Adj. Height, Deluxe Switch, Left and Right Grommets, with Cable Tray(s), No Modesty Panel Genesis, Table Rectangulaire, 24 po. x 60 po., Hauteur Ajust. Électrique, Interrupteur de Luxe, Passe-fils à Gauche et à Droite, avec Chemin(s) de
K-GRST3048-E-S-C-NW-NM	3	Genesis, Rectangular, 30" x 48", Electric Adj. Height, Standard Switch, Centre Grommet, No Cable Tray, No Modesty Panel Genesis, Table Rectangulaire, 30 po. x 48 po., Hauteur Ajust. Électrique, Interrupteur Standard, Passe-fils au Centre, Sans Chemin de Câbles, Sans
NRE-2460-PFX	12	Novel Rectangular Table, Fixed "T" Configuration, 60W x24D Novel Table rectangulaire, Configuration en « T » fixe, 60L x24P
NRE-2484-PFX	4	Novel Rectangular Table, Fixed "T" Configuration, 84W x24D Novel Table rectangulaire, Configuration en « T » fixe, 84L x24P



*National Engineering and Technical Support Centre
Centre National d'Ingénierie et de Support Technique*

Sales Rep.:
Rep. Vente.:

Client: RHQ CONSOLIDATION 2014
(FLOOR # 2)
Quote Number: 1401-28
No de Cotation:
Reference: 1401-28-2-1-R4
Prepared by:
Préparé par:

Date: 27/03/2014

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
A191-2449524-2D255C-9FLL	55	Kiosk Cabinet, 24" x 53" x 24", Hinged Door Bookshelf, Left Wardrobe Armoire-Kiosque, 24" x 53" x 24", Étagère avec Porte, Garde-robe à Gauche
A191-2449524-2D255C-9FLR	56	Kiosk Cabinet, 24" x 53" x 24", Hinged Door Bookshelf, Right Wardrobe Armoire-Kiosque, 24" x 53" x 24", Étagère avec Porte, Garde-robe à Droite
E-ERO-CAP	164	Beam cover receptacle cap Couvercle de prise pour traverse
A184-22-KT-MB	111	Breeze Mesh Back Chair Chaise Breeze à dossier en maille
E-BC-BLK-18	28	18" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 18" de large
E-BC-BLK-24	709	24" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 24" de large
E-BC-BLK-30	4	30" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 30" de large
E-BC-BLK-36	120	36" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 36" de large
E-BC-BLK-42	26	42" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 42" de large
E-BC-BLK-60	158	60" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 60" de large
E-BC-P8D-24	73	24" Wide beam cover, power and data Couvercle de traverse avec prise et data 24" de large

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
E-BC-P8D-42	38	42" Wide beam cover, power and data Couvercle de traverse avec prise et data 42" de large
E-BC-P8N-30	4	30" Wide beam cover, power without data Couvercle de traverse avec prise sans data 30" de large
E-BC-P8N-36	16	36" Wide beam cover, power without data Couvercle de traverse avec prise sans data 36" de large
E-BC-P8N-42	164	42" Wide beam cover, power without data Couvercle de traverse avec prise sans data 42" de large
E-CAP-2S	46	2 1/2" x 2 1/2" x 1/2" cap, square 2-way Capuchon en "L" carré 2 1/2" x 2 1/2" x 1/2".
E-CAP-3	114	3" x 2" x 1/2" cap, 3-way Capuchon en "T" 3" x 2" x 1/2".
E-CAP-4	17	3" x 3" x 1/2" cap, 4-way Capuchon en "X", 3" x 3" x 1/2".
E-CAP-EP	222	2" x 7/8" x 1/2" cap, end panel Capuchon fin de panneau 2" x 7/8" x 1/2".
E-CAP-PP	252	2" x 1" x 1/2" cap, panel to panel Capuchon panneau à panneau 2" x 1" x 1/2".
E-CAP-PPT	113	2" x 1/2" x 1/2" cap, panel to panel transition Capuchon panneau à panneau transition 2" x 1/2" x 1/2".
E-CS-52	54	52" high un-upholstered square 2-way connector Connecteur en "L" carré sans tissu 52" de haut
E-CT-52	118	52" high un-upholstered 3-way connector Connecteur en "T" sans tissu 52" de haut
E-EJ-21	68	8-wire jumper 21" long Connecteur électrique 8-fils 21" de long
E-EJ-24	34	8-wire jumper 24" long Connecteur électrique 8-fils 24" de long
E-ERO-1	86	8-wire duplex receptacle, circuit 1 Prise électrique double à 8-fils, circuit 1

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
E-ERO-2	86	8-wire duplex receptacle, circuit 2 Prise électrique double à 8-fils, circuit 2
E-ERO-3	81	8-wire duplex receptacle, circuit 3 Prise électrique double à 8-fils, circuit 3
E-ERO-4	80	8-wire duplex receptacle, circuit 4 Prise électrique double à 8-fils, circuit 4
E-ETF-52	33	8-wire top feed for 52" high panel Alimentation 8-fils pour panneau de 52" de haut
E-MHM-18	14	Horizontal metal molding 18" wide Moulure horizontale en métal 18" de large
E-MHM-24	391	Horizontal metal molding 24" wide Moulure horizontale en métal 24" de large
E-MHM-30	4	Horizontal metal molding 30" wide Moulure horizontale en métal 30" de large
E-MHM-36	68	Horizontal metal molding 36" wide Moulure horizontale en métal 36" de large
E-MHM-42	114	Horizontal metal molding 42" wide Moulure horizontale en métal 42" de large
E-MHM-60	79	Horizontal metal molding 60" wide Moulure horizontale en métal 60" de large
E-MVM-52	222	Vertical metal molding 52" high Moulure verticale en métal 52" de haut
E-PM-1852-NP-FF-2	14	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 18W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 18L x 52H
E-PM-2452-NP-FF-2	318	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 24W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 24L x 52H
E-PM-2452-P8-FF-2	73	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 24W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 24L x 52H
E-PM-3052-P8-FF-2	4	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 30W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 30L x 52H

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
E-PM-3652-NP-FF-2	52	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 36W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 36L x 52H
E-PM-3652-P8-FF-2	16	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 36W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 36L x 52H
E-PM-4252-P8-FF-2	114	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 42W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 42L x 52H
E-PM-6052-NP-FF-2	79	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 60W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 60L x 52H
E-SBC	80	Panel corner reinforcement bar 6 1/2L x 6 1/2D Barre de renfort en coin pour panneau 6 1/2L x 6 1/2P
E-SBS-14	252	14" reinforcement bar Barre de renfort 14"
E-SBT	114	3-Way, Reinforcement Bar Barre de Renforcement, 3 directions
E-SCBD-24	111	Double cantilever bracket 24" Support cantilever double 24"
E-SCBS-24-L	111	Single cantilever bracket 24", left Support cantilever simple 24", gauche
E-SCBS-24-R	110	Single cantilever bracket 24", right Support cantilever simple 24", droit
E-SEG-2429	1	End gable 24D x 29H Support d'extrémité 24P x 29H
E-WR-3624-C	16	Rectangular worksurface, centre grommet, 36W x 24D Surface rectangulaire, passe-fil au centre, 36L x 24P
E-WR-4224-C	16	Rectangular worksurface, centre grommet, 42W x 24D Surface rectangulaire, passe-fil au centre, 42L x 24P
E-WR-8424-LR	95	Rectangular worksurface, left and right grommet, 84W x 24D Surface rectangulaire, passe-fil à gauche et à droite, 84L x 24P
K-GRST2460-E-D-B-VV-NM	111	Genesis, Rectangular, 24" x 60", Electric Adj. Height, Deluxe Switch, Left and Right Grommets, with Cable Tray(s), No Modesty Panel Genesis, Table Rectangulaire, 24 po. x 60 po., Hauteur Ajust. Électrique, Interrupteur de Luxe, Passe-fils à Gauche et à Droite, avec Chemin(s) de



*National Engineering and Technical Support Centre
Centre National d'Ingénierie et de Support Technique*

Sales Rep.:
Rep. Vente.:

Client: RHQ CONSOLIDATION 2014
(FLOOR # 3)
Quote Number: 1401-28
No de Cotation:
Reference: 1401-28-3-1-R4
Prepared by:
Préparé par:

Date: 27/03/2014

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
A191-2449524-2D255C-9FLL	67	Kiosk Cabinet, 24" x 53" x 24", Hinged Door Bookshelf, Left Wardrobe Armoire-Kiosque, 24" x 53" x 24", Étagère avec Porte, Garde-robe à Gauche
A191-2449524-2D255C-9FLR	64	Kiosk Cabinet, 24" x 53" x 24", Hinged Door Bookshelf, Right Wardrobe Armoire-Kiosque, 24" x 53" x 24", Étagère avec Porte, Garde-robe à Droite
E-ERO-CAP	201	Beam cover receptacle cap Couvercle de prise pour traverse
A184-22-KT-MB	131	Breeze Mesh Back Chair Chaise Breeze à dossier en maille
E-BC-BLK-24	886	24" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 24" de large
E-BC-BLK-36	144	36" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 36" de large
E-BC-BLK-42	24	42" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 42" de large
E-BC-BLK-60	146	60" wide blank beam cover Couvercle de traverse sans trou 60" de large
E-BC-P8D-24	72	24" Wide beam cover, power and data Couvercle de traverse avec prise et data 24" de large
E-BC-P8D-42	59	42" Wide beam cover, power and data Couvercle de traverse avec prise et data 42" de large
E-BC-P8N-24	1	24" Wide beam cover, power without data Couvercle de traverse avec prise sans data 24" de large

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
E-BC-P8N-36	1	36" Wide beam cover, power without data Couvercle de traverse avec prise sans data 36" de large
E-BC-P8N-42	201	42" Wide beam cover, power without data Couvercle de traverse avec prise sans data 42" de large
E-CAP-2S	36	2 1/2" x 2 1/2" x 1/2" cap, square 2-way Capuchon en "L" carré 2 1/2" x 2 1/2" x 1/2".
E-CAP-3	122	3" x 2" x 1/2" cap, 3-way Capuchon en "T" 3" x 2" x 1/2".
E-CAP-4	29	3" x 3" x 1/2" cap, 4-way Capuchon en "X", 3" x 3" x 1/2".
E-CAP-EP	262	2" x 7/8" x 1/2" cap, end panel Capuchon fin de panneau 2" x 7/8" x 1/2".
E-CAP-PP	288	2" x 1" x 1/2" cap, panel to panel Capuchon panneau à panneau 2" x 1" x 1/2".
E-CAP-PPT	140	2" x 1/2" x 1/2" cap, panel to panel transition Capuchon panneau à panneau transition 2" x 1/2" x 1/2".
E-CS-52	36	52" high un-upholstered square 2-way connector Connecteur en "L" carré sans tissu 52" de haut
E-CT-52	130	52" high un-upholstered 3-way connector Connecteur en "T" sans tissu 52" de haut
E-EJ-21	72	8-wire jumper 21" long Connecteur électrique 8-fils 21" de long
E-EJ-24	36	8-wire jumper 24" long Connecteur électrique 8-fils 24" de long
E-ERO-1	103	8-wire duplex receptacle, circuit 1 Prise électrique double à 8-fils, circuit 1
E-ERO-2	96	8-wire duplex receptacle, circuit 2 Prise électrique double à 8-fils, circuit 2
E-ERO-3	96	8-wire duplex receptacle, circuit 3 Prise électrique double à 8-fils, circuit 3

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
E-ERO-4	98	8-wire duplex receptacle, circuit 4 Prise électrique double à 8-fils, circuit 4
E-ETF-52	37	8-wire top feed for 52" high panel Alimentation 8-fils pour panneau de 52" de haut
E-MHM-24	479	Horizontal metal molding 24" wide Moulure horizontale en métal 24" de large
E-MHM-36	72	Horizontal metal molding 36" wide Moulure horizontale en métal 36" de large
E-MHM-42	142	Horizontal metal molding 42" wide Moulure horizontale en métal 42" de large
E-MHM-60	73	Horizontal metal molding 60" wide Moulure horizontale en métal 60" de large
E-MVM-52	262	Vertical metal molding 52" high Moulure verticale en métal 52" de haut
E-PM-2452-NP-FF-2	403	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 24W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 24L x 52H
E-PM-2452-P8-FF-2	76	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 24W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 24L x 52H
E-PM-3652-NP-FF-2	70	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 36W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 36L x 52H
E-PM-3652-P8-FF-2	2	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 36W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 36L x 52H
E-PM-4252-P8-FF-2	142	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, powered, grade 2 fabric, 42W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, avec électricité, tissu grade 2, 42L x 52H
E-PM-6052-NP-FF-2	73	Panel, fabric, fabric, with middle raceway, no power, grade 2 fabric, 60W x 52H Panneau, tissu, tissu, avec canal électrique au milieu, sans électricité, tissu grade 2, 60L x 52H
E-SBC	94	Panel corner reinforcement bar 6 1/2L x 6 1/2D Barre de renfort en coin pour panneau 6 1/2L x 6 1/2P
E-SBS-14	288	14" reinforcement bar Barre de renfort 14"

<i>Product Code</i>	<i>Qty</i>	<i>Description</i>
<i>Code de Produit</i>	<i>Qté</i>	
E-SBT	122	3-Way, Reinforcement Bar Barre de Renforcement, 3 directions
E-SCBD-24	132	Double cantilever bracket 24" Support cantilever double 24"
E-SCBS-24-L	130	Single cantilever bracket 24", left Support cantilever simple 24", gauche
E-SCBS-24-R	131	Single cantilever bracket 24", right Support cantilever simple 24", droit
E-WR-8424-LR	131	Rectangular worksurface, left and right grommet, 84W x 24D Surface rectangulaire, passe-fil à gauche et à droite, 84L x 24P
K-GRST2460-E-D-B-WW-NM	131	Genesis, Rectangular, 24" x 60", Electric Adj. Height, Deluxe Switch, Left and Right Grommets, with Cable Tray(s), No Modesty Panel Genesis, Table Rectangulaire, 24 po. x 60 po., Hauteur Adjust. Électrique, Interrupteur de Luxe, Passe-fils à Gauche et à Droite, avec Chemin(s) de